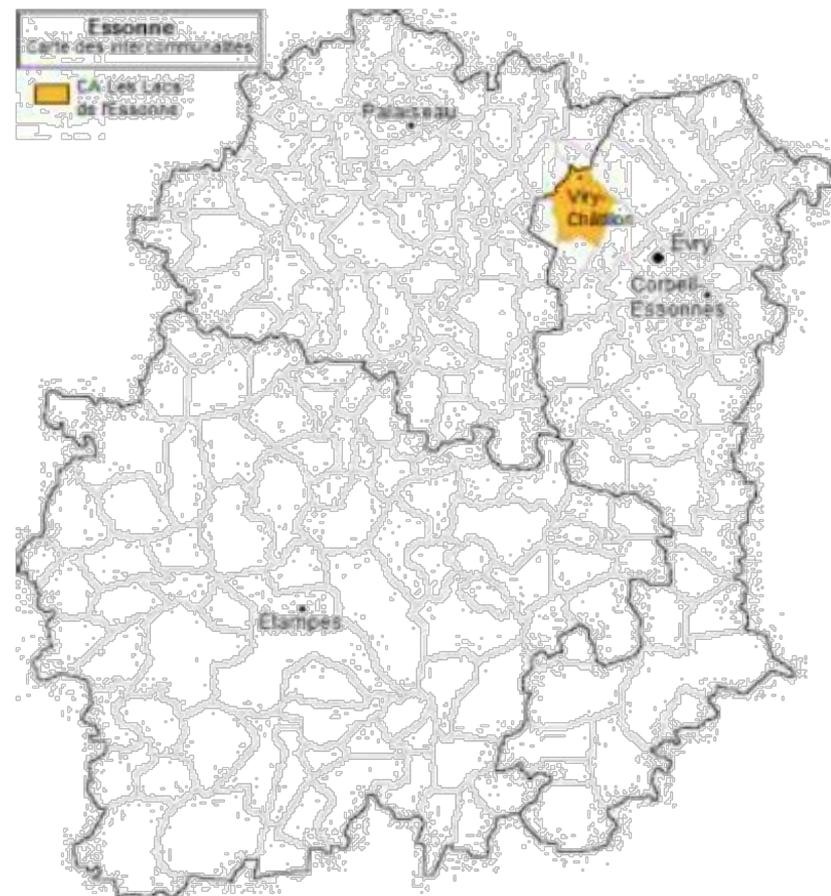
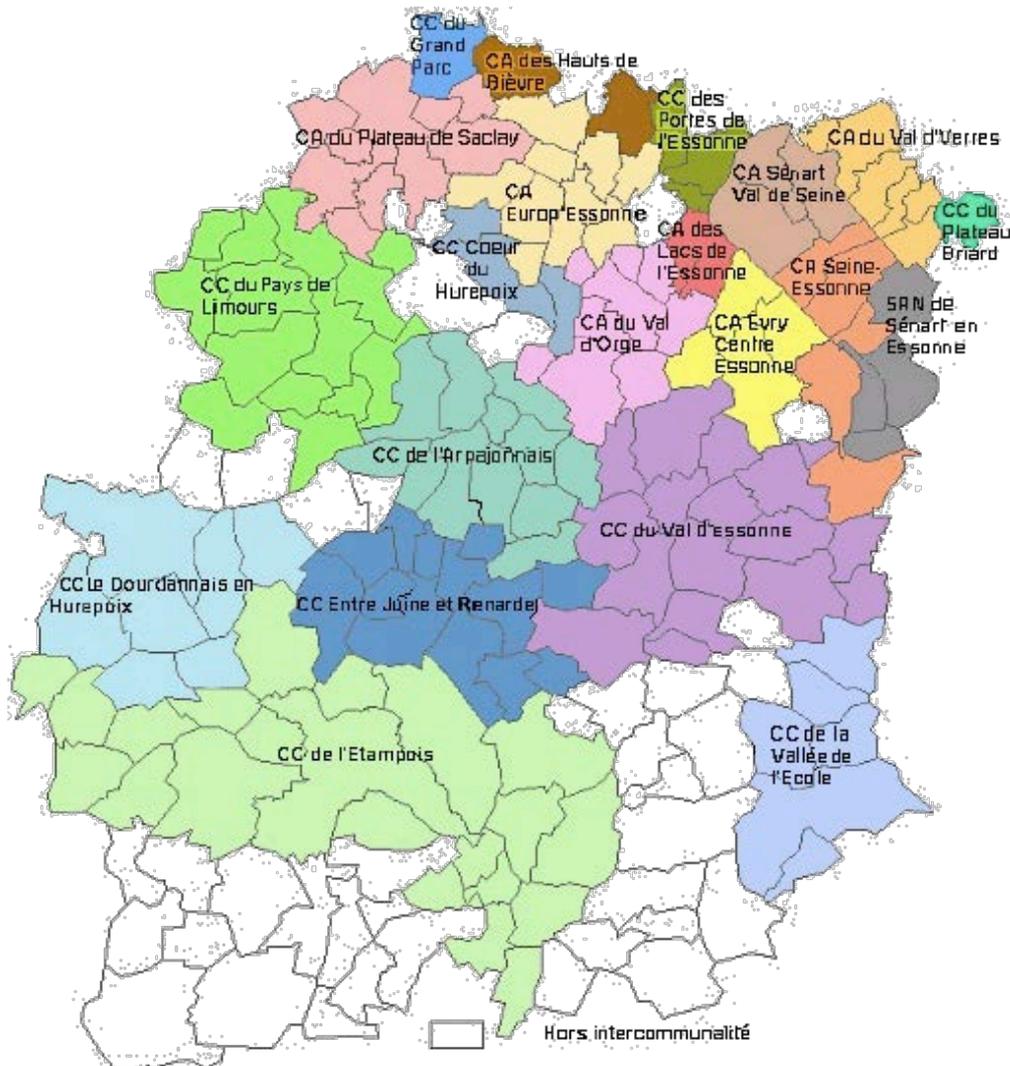




# Les sciences participatives aux Lacs de l'Essonne

# La Communauté d'agglomération les Lacs de l'Essonne



# Démarche écologique



En 2008 s'amorce un véritable engagement de la collectivité dans une démarche écologique avec pour priorité **la restauration de la biodiversité au travers de trames ou parcours écologiques verts et bleus déclinant une stratégie paysagère de gestion.**

Traduite en actions :

- Gestion différenciée et réduction de l'usage des produits phytosanitaires
- Ecopaturage
- Ouverture du Jardin de la Biodiversité
- Création de l'École du Jardin Planétaire
- Démarche contributive autour de la Trame Verte communautaire
- Réseau Essonnien de la Biodiversité

# L'Ecole du Jardin Planétaire

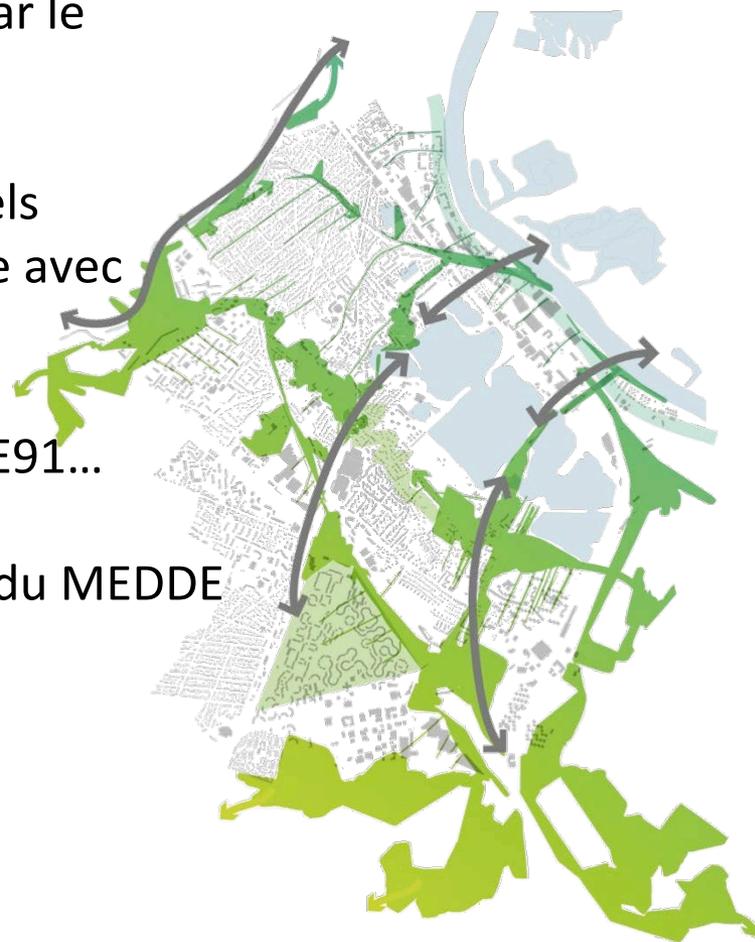


- 2011 : inauguration
- **Objectifs :**
  - ✓ Permettre au citoyen d'accéder aux connaissances lui permettant de se familiariser avec la biodiversité urbaine, de la reconnaître afin de le sensibiliser à sa préservation.
  - ✓ Sensibiliser la population aux pratiques de gestion différenciée mises en place sur le territoire.
- **Contenu :**
  - ✓ Des ateliers pédagogiques sous diverses formes suivant une thématique annuelle.

# La mise en œuvre de la trame verte communautaire



- Identification d'une trame verte paysagère par le cabinet Coloco
- Choix de sites cibles, de « balises » sur lesquels travailler la biodiversité et le lien de la Nature avec l'Homme
- Divers partenariats : Coloco, l'ENSPV, le CAUE91...
- Lauréat de l'AAP « Trames vertes urbaines » du MEDDE
- Phase de contribution avec les habitants
- Actions de terrain



# L'exemple de la place François Mitterrand

AVANT



APRES



# Réseau Essonnien de la Biodiversité



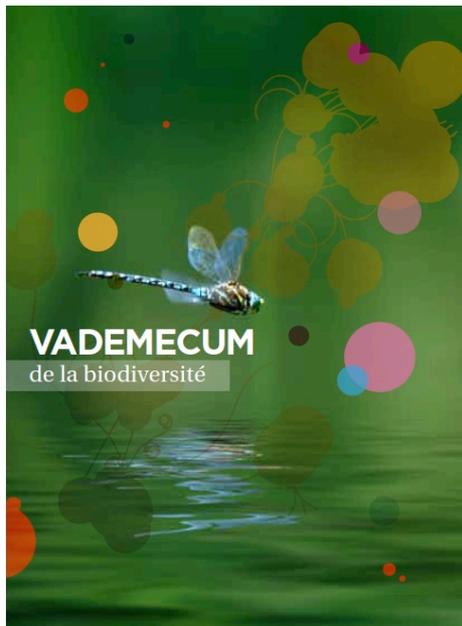
Groupe de réflexion lancé en 2009 par le Conseil Départemental de l'Essonne dans le cadre de son agenda 21.

La CA les Lacs de l'Essonne = pilote du réseau

Rencontres régulières, échanges, réalisation d'outils pédagogiques communs

*Charte de gestion durable des espaces extérieurs situés sur les espaces privés*

*Vademecum de la biodiversité*



**Charte de gestion durable des espaces extérieurs situés sur les propriétés privées**

LES LACS DE L'ESSONNE  
Biodiversité en ville

**Engagement phare du Grenelle de l'Environnement**, la Trame Verte et Bleue est un nouvel outil pour un aménagement durable du territoire.

Il s'agit d'une démarche qui vise à **maintenir et à reconstruire un vaste réseau de territoires rive à rive**, soit au plan national que local, pour permettre les échanges entre milieux naturels et entre les espèces animales et végétales qui y vivent. On parle de **continuités écologiques**.

Elle inclut deux composantes indispensables l'une de l'autre, le vert qui fait référence aux milieux naturels et semi-naturels terrestres (forêts, prairies etc.) et le bleu qui fait référence au réseau aquatique (cours d'eau, rivières, lacs, étangs, marais etc.).

L'objectif est de contribuer à enrayer la perte de biodiversité en privilégiant la libre circulation de la faune et de la flore, notamment à l'échelle du **fragmentation croissante du territoire**. Ajouté à ses fonctions écologiques, la Trame Verte et Bleue, assure des fonctions paysagères (qualité et diversité) et sociales (cadre de vie, support de modes de déplacement doux etc.).

Extrait du Vademecum de la Biodiversité - Actions Essonne de la Biodiversité - 2013

**POTIFER DE GESTION DES ESPACES EXTÉRIEURS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LES LACS DE L'ESSONNE**

La Communauté d'agglomération les Lacs de l'Essonne est engagée depuis 2008 dans la gestion différenciée de ses espaces. Cette gestion se traduit par trois grands types d'espaces que l'on peut rencontrer sur le territoire, en fonction des usages qui sont pratiqués : des espaces à tendance horticole (potagers, massifs), des espaces gérés de manière champêtre (prairies de fauche, prairies fleuries) et des espaces plus naturels (boisements). Cette gestion s'accompagne d'un engagement de la collectivité dans le programme Proj'aux Cités qui a permis une réduction importante de l'usage des produits phytosanitaires sur les espaces publics. En 2014, seuls les stades et les cimetières reçoivent encore un traitement raisonné. La sensibilisation des habitants à cette vision différente de la nature en ville se fait via l'école, du jardin pédagogique ainsi que par l'intermédiaire des sciences participatives, mises en application au sein même du personnel de la collectivité.

La réalisation de la charte s'est faite collégialement par de nombreux partenaires dans le cadre du réseau Essonnien de la Biodiversité, piloté par la Communauté d'agglomération les Lacs de l'Essonne :

Parmi la liste d'objectifs suivants, pour favoriser la biodiversité, vous vous engagez à :

LISTE DES OBJECTIFS À SUIVRE	ANNEXES
<input type="checkbox"/> Tenir vers une suppression totale des produits phytosanitaires à l'horizon 2020	A1
<input type="checkbox"/> Communiquer auprès des usagers	B et C
<input type="checkbox"/> Mettre en place une gestion différenciée	A2
<input type="checkbox"/> Limiter la consommation en eau potable	A3
<input type="checkbox"/> Récupérer les matériaux in situ	A4
<input type="checkbox"/> Favoriser la petite faune sauvage	A5
<input type="checkbox"/> Privilegier la flore sauvage et locale	A6
<input type="checkbox"/> Impliquer les habitants dans la gestion des espaces extérieurs	B et C

**Annexe A1** Tenir vers une suppression totale des produits phytosanitaires à l'horizon 2020  
Il s'agit de s'engager dans une démarche progressive, selon un calendrier total de l'abolition des produits phytosanitaires, que ce soit sur les espaces verts ou la voirie.

**B et C** Communiquer auprès des usagers  
Une communication adéquate envers les usagers est indispensable pour une bonne compréhension de la démarche engagée en ce qui concerne la biodiversité.

**A2** Mettre en place une gestion différenciée  
Il s'agit de ne plus pratiquer une gestion homogène sur l'ensemble des espaces verts mais au contraire, une gestion différenciée selon les usages pratiqués sur ces espaces : zones de fauche, prairie fleurie, massif, gazon etc.

**A3** Limiter la consommation en eau potable  
En agissant simplement et logiquement, la consommation en eau doit être réduite, voire nulle. De nombreuses pratiques sont liées à la mise en place de la gestion différenciée.

**A4** Récupérer les matériaux in situ  
Il s'agit de limiter le transport de matériaux et de diminuer ainsi les émissions de gaz à effet de serre et la pollution. La quantité de déchets verts évacués en déchèterie est également réduite.

**A5** Favoriser la petite faune sauvage  
Pour aller plus loin, mettre en place une gestion adaptée à la création de la faune ou encore des installations servant d'abris ou de lieux de reproduction.

**A6** Privilegier la flore sauvage et locale  
Il s'agit de modifier la vision des espaces verts, de faire documenter l'évolution de la nature en ville, en utilisant moins d'espèces horticoles au profit des espèces sauvages et locales. La lutte contre les espèces invasives constitue également une raison de suivre cet objectif.

**B et C** Impliquer les habitants dans la gestion des espaces extérieurs  
Il s'agit d'impliquer directement les habitants en les faisant participer à des opérations particulières, ou tout au moins à un meilleur usage des espaces extérieurs.

**Annexe A2** Communiquer auprès des usagers  
Une lettre à destination du cahier technique, une lettre à destination des usagers pour leur expliquer les enjeux de la biodiversité, des ateliers de concertation (CAUE, DRIEAU) ou des ateliers de concertation à la Biodiversité dans les espaces verts de la Communauté d'agglomération les Lacs de l'Essonne, des conseils et un accompagnement personnalisé sont proposés.

**Annexe A3** Limiter la consommation en eau potable  
Nous vous invitons à réaliser un suivi de vos pratiques en renseignant les indicateurs proposés dans le Cahier technique (Annexe A1) dès le début de votre engagement.

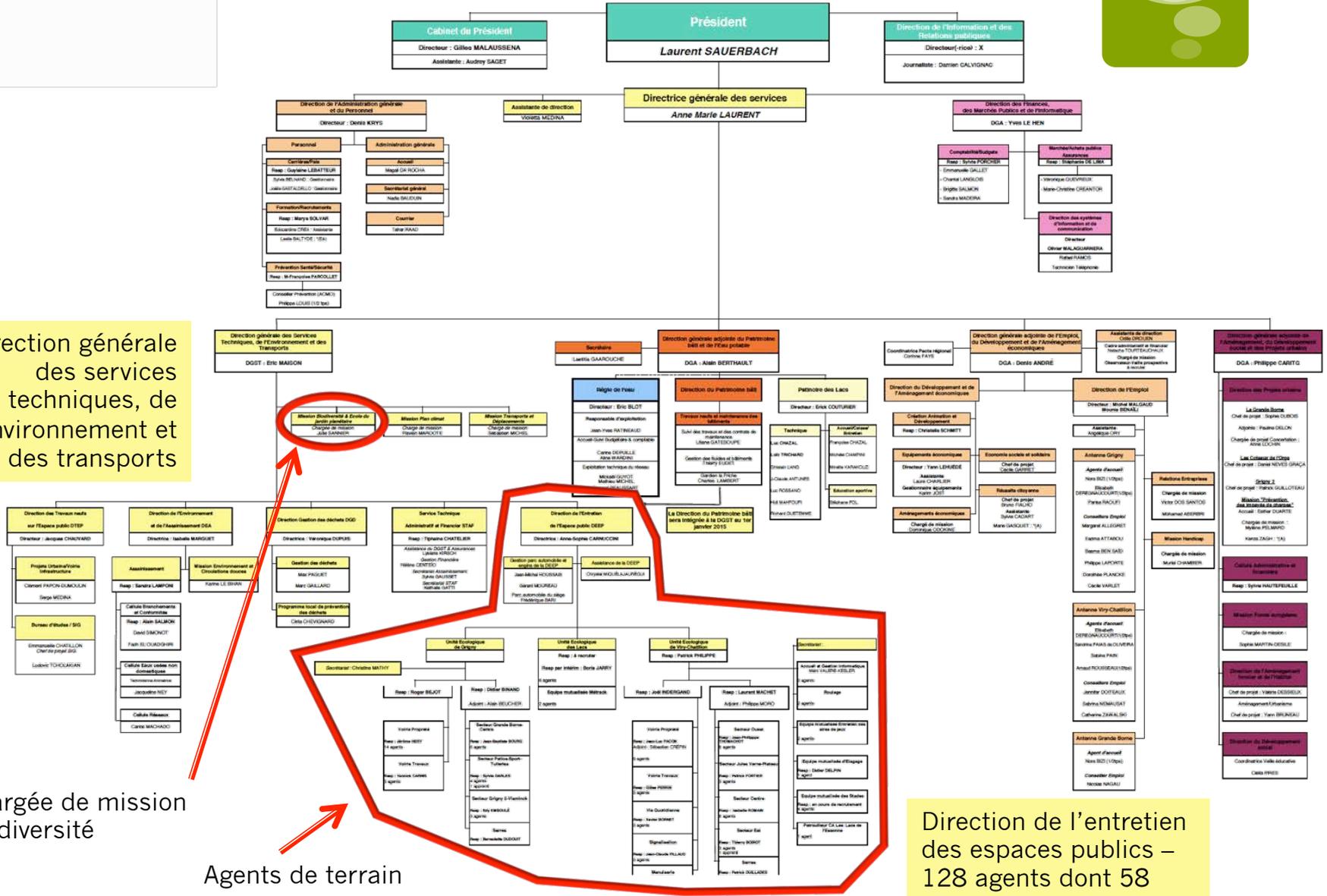
Signature de Laurent Sauratier, Président de la Communauté d'agglomération les Lacs de l'Essonne

Signature du propriétaire

# L'organisation des services



Direction générale des services techniques, de l'environnement et des transports



Chargée de mission Biodiversité

Agents de terrain

Direction de l'entretien des espaces publics – 128 agents dont 58 espaces verts

# Implication des agents de terrain

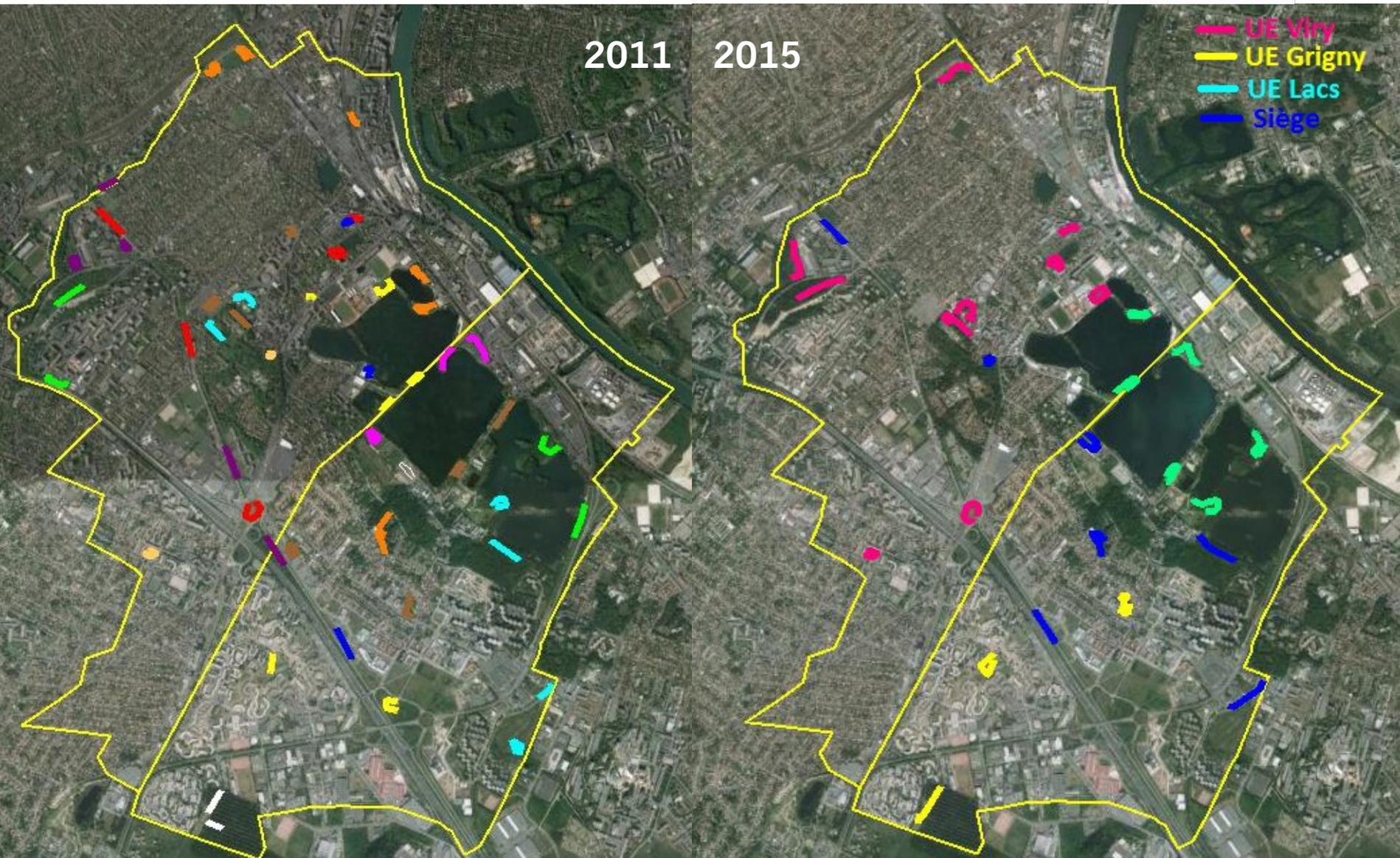


- Application de la gestion différenciée (TVB)
- Installation d'hôtels à insectes
- Mise en place de potagers en libre service
- Suivis de protocoles de sciences participatives (PROPAGE et Florilèges)

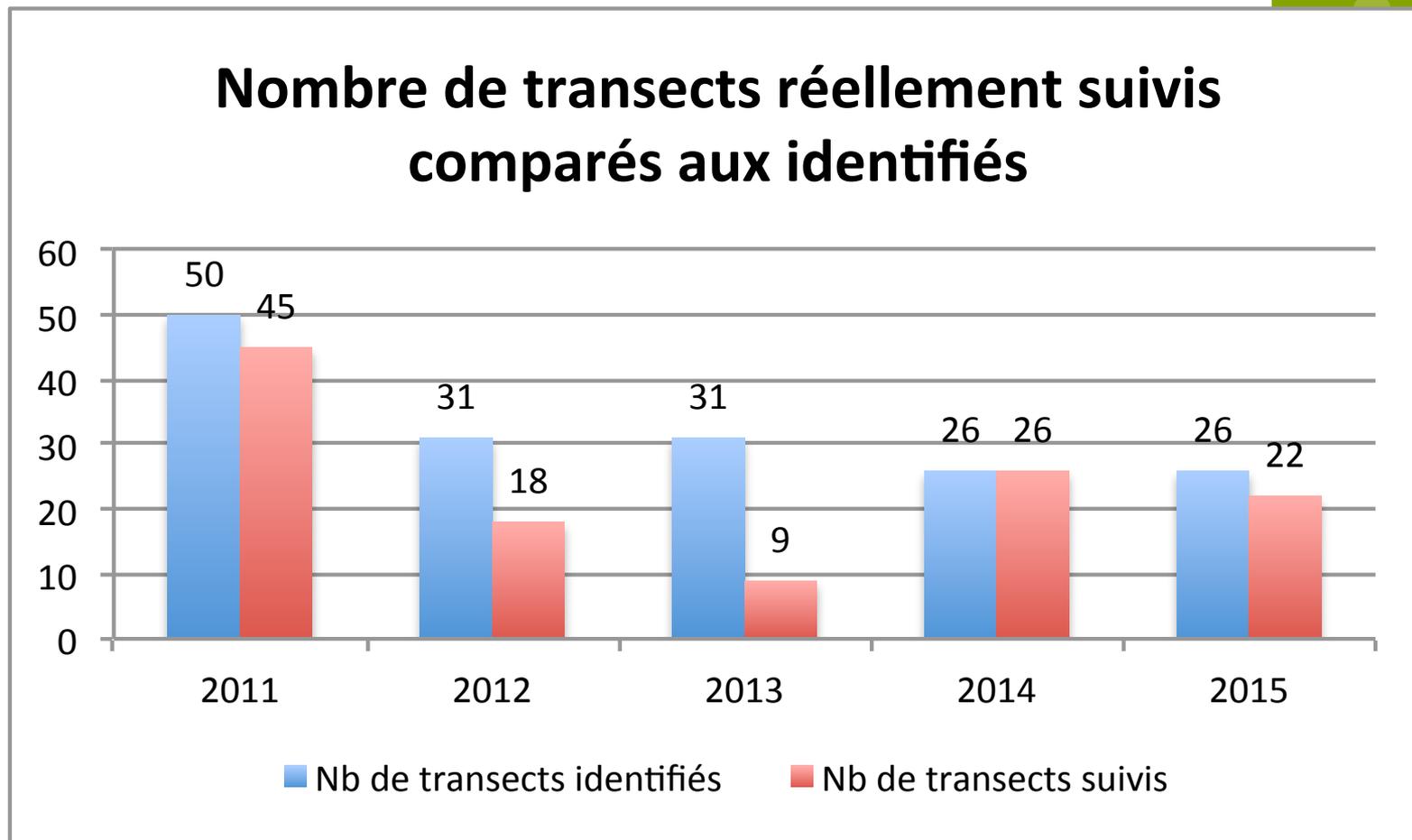


# Le PROPAGE

5 années de suivi mais pour quel bilan ?

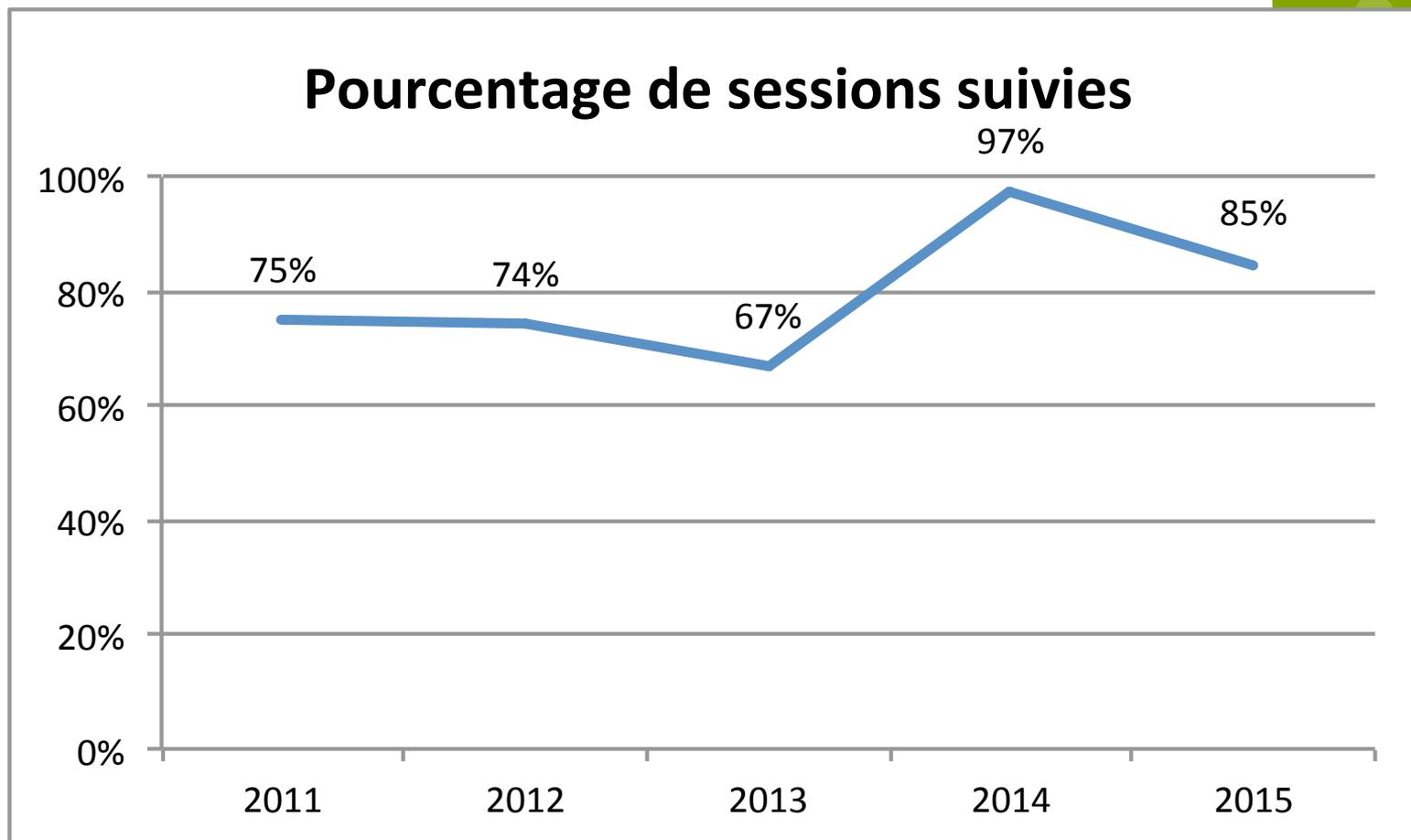


# Le PROPAGE



- Manque de suivi
- Mauvaise communication

# Le PROPAGE

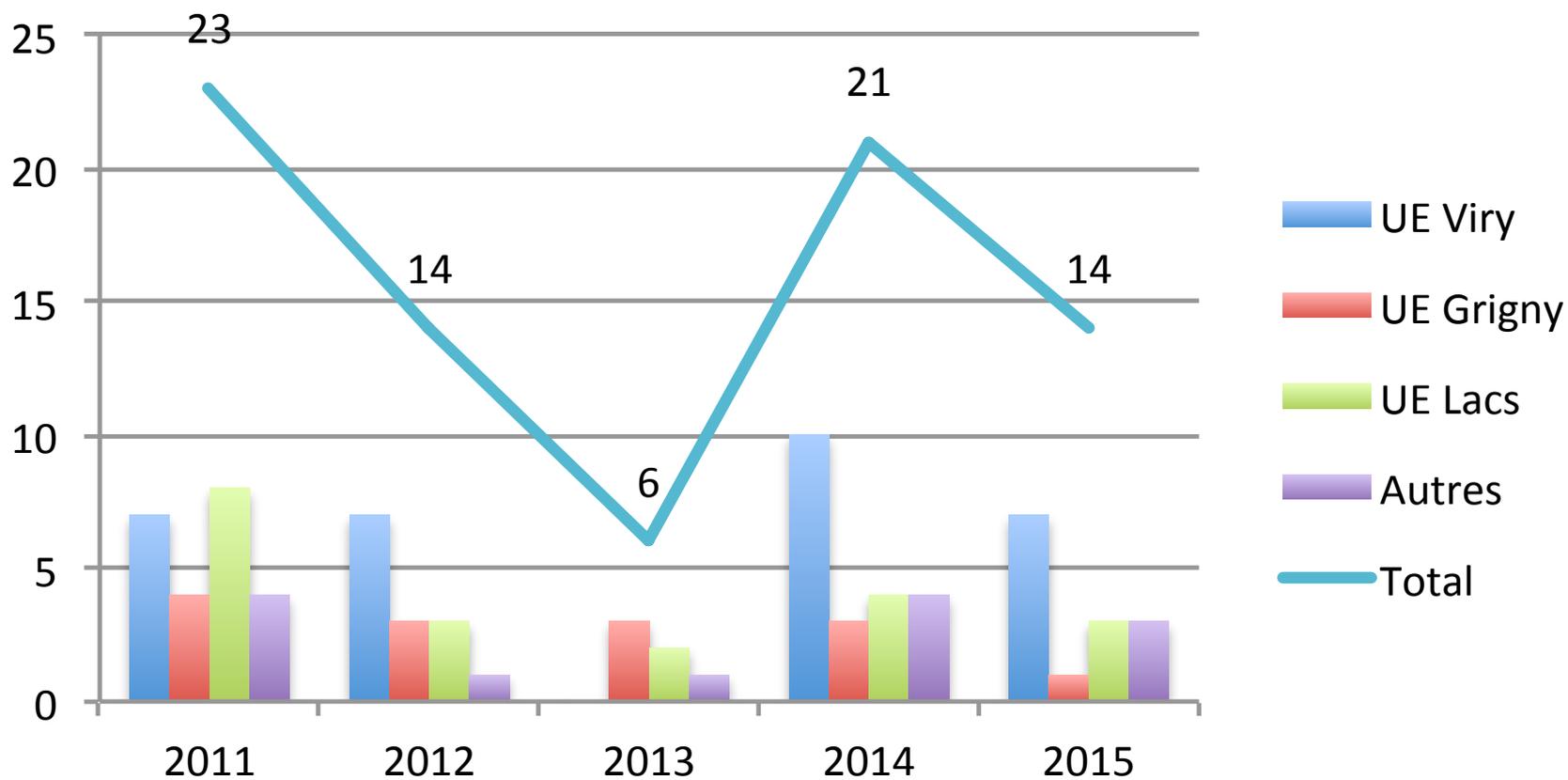


- Vacances
- Mauvais temps

# Le PROPAGE



## Nombre d'agents participants



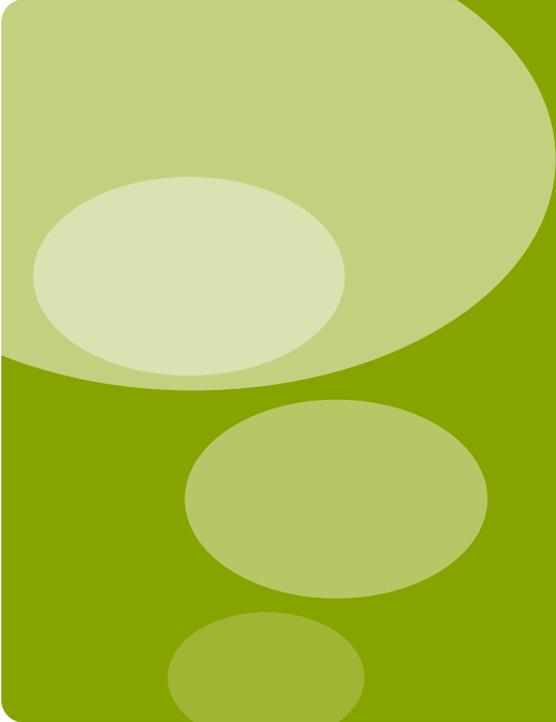
# Florilèges



2014 : 4 sites suivis. 2 sites suivis par un 1<sup>er</sup> agent, 1 site suivi par un 2<sup>ème</sup> agent, le 4<sup>ème</sup> site suivi par une équipe de 4 agents.

2015 : 3 sites suivis. 5 agents participants (sécheresse, grande difficulté à identifier les espèces présentes)





Merci de votre  
attention !

Julie Sannier  
Chargée de mission Biodiversité  
CA les Lacs de l'Essonne  
[j.sannier@leslacsdelessonne.fr](mailto:j.sannier@leslacsdelessonne.fr)  
01 69 24 05 93